

ACTION REQUISE – Embarcations

De CA SCCLV <ca.campinglacvert@gmail.com>

Date Mer 2025-07-30 20:53



30 juillet 2025

Bonjour à tous les membres du SCCLV,

ACTION REQUISE – Embarcations

Le SCCLV met à votre disposition des quais, enclos et supports pour entreposer vos équipements nautiques de façon sécuritaire et ordonnée. Or, nous constatons que plusieurs embarcations sont laissées sur la rive ou appuyées contre des murs privés — ce qui est strictement interdit.

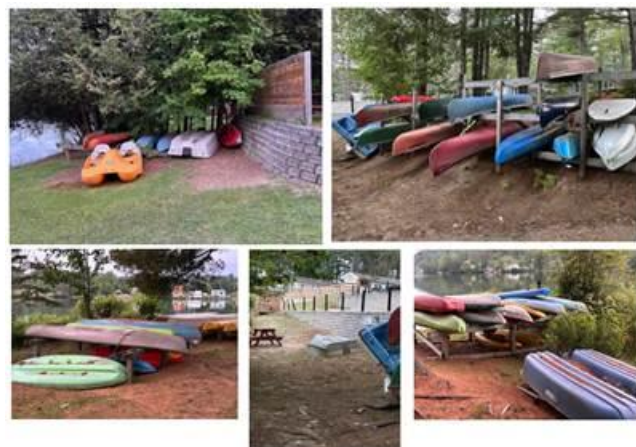
D'ici le 31 août, nous vous demandons de bien vouloir :

1. Identifier clairement votre embarcation avec votre numéro de lot.
2. Utiliser les installations prévues (quais/enclos/supports) pour l'entreposage.

Notes importantes

- Si vous arrivez en canot, kayak ou planche à pagaie et qu'aucun espace n'est disponible, vous devez **ramener l'embarcation sur votre lot**.
- Pour toutes les autres embarcations, si vous n'avez pas de quai ou d'enclos, vous devez **les ramener en ville**.

Merci de votre précieuse collaboration pour préserver la sécurité et l'harmonie du site!



--

CA, SCCLV
Conseil d'administration
Syndicat de copropriété du Camping Lac Vert

